



## Boycott du CTP du 12/02/2009

En préambule à l'ouverture de la séance, l'ensemble des représentants du personnel a lu une déclaration demandant le report du point 10 (modifications d'organigramme), faute d'avoir reçu à l'avance les documents indispensables, à savoir un organigramme fonctionnel et nominatif. Seule une note vague et très imprécise avait été jointe dans le dossier.

Au mépris des règles du CTP rappelées par les représentants du personnel, la Direction a refusé le report du point 10. Un bref débat s'est ensuivi : M. Cogeval s'est justifié en parlant d'ajustements « cosmétiques ». M. Gausseron a ajouté qu'il ne s'agissait que d'« un point mineur ». Il y a pourtant eu un séminaire de direction le mois dernier à Versailles consacré à cette question...

Les organisations syndicales ont alors quitté la séance ; le CTP, ne réunissant pas le quorum, n'a pas pu se tenir. Il est reporté au 2 mars prochain.

## Pourquoi donc tant d'opacité ?

Une modification touchant au moins 6 services ne peut qu'engendrer d'importants changements dans le travail de chacun.

Les syndicats ne font nullement obstruction à des évolutions de l'organigramme destinées à améliorer le fonctionnement de l'établissement, à condition qu'elles se fassent dans la concertation et la prise en compte des expertises-métiers.

**Nous demandons le retrait des récentes modifications d'organigramme déjà mises en place sans vote ni discussion préalable au CTP.**

Les syndicats restent mobilisés pour la défense des intérêts des personnels, en refusant la négation des droits liés à la représentativité.